

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil dix huit, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice 9

Présents 5

Votants 5

Date de convocation du conseil d'administration : 16 mars 2018

Présents : Mme COTTARD Francine, Mme LIOT Régine, Mme COUSSAUD Béatrice, M. CHAMBRE Damien, M. BERGER Xavier

Absents : Mme GUILBAUD Marlyse, Mme DUPEUX Marie-Annick, M. DUPEUX Erick ; M. LIOT Gérard

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Le Président s'étant retiré et Madame LIOT Régine prend la présidence.

Approbation du compte administratif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2017 qui s'établit à 2 583,41 € pour les dépenses de fonctionnement et 4 543,08 € pour les recettes de fonctionnement.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 250,00 € et les recettes d'investissement à 500,00 €
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT